



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil D'Administration
Du Centre Intercommunal d'Action Sociale
du Pays de l'Aigle**

Séance du 11 avril 2023.

**5 Place du Parc
61300 L'AIGLE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
de l'ORNE**

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	23
PRESENTS	16
VOTANTS	20

**DATE DE LA
CONVOCAION**

04/04/2023

OBJET

**Report du transfert de la
Malle aux Repas vers
l'association UNA Pays
d'Ouche, d'Auge et
d'Argentan.**

Acte reçu en préfecture le

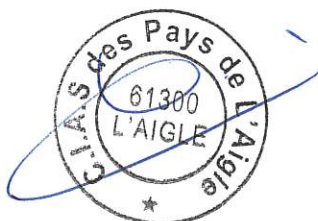
14 avril 2023

Publié en ligne le

14 avril 2023

Certifié exécutoire

La Vice-Présidente,
Nathalie LENÔTRE



L'an deux mil vingt-trois, le onze avril à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par lettre du quatre avril, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Nathalie LENÔTRE.

Etaient présents : Alain BOUVIER, François CARBONELL, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Jean-Pierre CHEVALIER, Isabelle CLOUCHÉ, Hugo DUPONT, Elisabeth JOSSET, Lucile JOUAUX, Véronique HELLEUX, Liliane HUBERT, Nathalie LENÔTRE, Abdellah LHESANI, Delphine PRIEUR, Jacqueline ROSSET, Jean SELLIER, Sophie THERY.

Pouvoirs : Paule GOUIN donne pouvoir à Sophie THERY
Paule KLYMKO donne pouvoir à Elisabeth JOSSET
Sylvie MOLERO donne pouvoir à Delphine PRIEUR
Christophe PAPILLON donne pouvoir à Nathalie LENÔTRE

Absents excusés : Paule GOUIN, Paule KLYMKO, Sylvie MOLERO, Christophe PAPILLON,

Absents : Fleur GOSSELIN, Nathalie RIBAUT, Richard ROUSSEAU.

Madame la Vice-Présidente informe les membres de l'assemblée que le transfert de la Malle aux Repas ne pourra être effectué au 1^{er} avril 2023.

En effet, le CIAS a reçu un courrier du centre hospitalier de L'Aigle, en date du 16 mars 2023, nous informant que la demande de résiliation au 1^{er} avril 2023 n'entre pas dans le cadre réglementaire de la convention de portage de repas. Il apparait qu'elle ne peut prendre fin qu'à la date anniversaire du 31 décembre de chaque année, avec un délai de prévenance de trois mois.

Dans ce courrier, le Centre Hospitalier de L'Aigle informe de la possibilité de transférer, le service de la Malle aux Repas, à compter du 30 septembre 2023, sans demande de contrepartie financière.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** le report du transfert de la Malle aux Repas, à compter du 30 septembre 2023. A compter de cette date, la totalité du service de livraison de repas à domicile « Malle aux Repas » sera transféré.
- **PREND ACTE** que l'arrêt de cette compétence implique que l'UNA Pays d'Ouche, d'Auge et d'Argentan prendra la pleine gestion de cette compétence.

VOTE : 18 POUR – 2 BLANCS (M. CARBONELL et Mme CHAUVEL-TREPIER)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20230411-2023-04-11-016-AI
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023